

# Projet associatif UCRM 2016

## Préambule

L'**Union Cépière Robert Monnier** est issue d'une dynamique qui a permis de dépasser le simple rôle exercé de 2013 à 2015 d'union d'Associations favorisant la mutualisation des coûts des fonctions supports. Le Projet associatif de l'UCRM en présentant d'abord un historique rend hommage à la richesse du passé partagé par tous les adhérents, au bouillonnement permanent d'idées, à la créativité et à la capacité d'évolution des structures, sur un socle de valeurs issues principalement, mais non exclusivement, du mouvement des UCJG/YMCA.

C'est bien dans cette fidélité à ces origines multiples et à cette capacité d'adaptation exceptionnelle que le présent Projet associatif souhaite s'inscrire et fixer les bases et les principes des évolutions futures.

## 1/ Historique

Les racines les plus profondes de l'UCRM sont celles des YMCA de France, mouvement de jeunesse d'inspiration protestante, de pratique laïque et à visée œcuménique, bénéficiant à travers l'alliance mondiale des YMCA d'une dimension internationale reconnue.

Le 1<sup>er</sup> **Septembre 1948**, le **Comité d'Action YMCA** prend la gestion d'un centre à la Cépière où les Quakers menaient une action sociale auprès des déshérités étrangers. Avec la mesure des besoins réels, et, à l'issue de travaux d'aménagement financés par les dons apportés, un Centre Ecole de Reclassement Professionnel (qui deviendra **Centre de Rééducation Professionnelle en 1957**), voit le jour, avec 3 ateliers (tailleurs, tapissiers d'ameublement, cordonniers).

Parallèlement aux formations dispensées, le centre organise des rencontres réunissant des personnes françaises et étrangères, des acteurs institutionnels et privés de la ville, mus par une volonté d'échanger sur leur vision de l'Homme et de la Société, soucieux de comprendre l'autre, l'étranger, et d'imaginer les programmes et actions qui répondraient aux besoins identifiés.

En **1957**, afin de renforcer l'action, des locaux sont mobilisés rue des Paradoux, réunissant des espaces de rencontre et d'échanges et un dortoir de 15 lits mis à disposition d'étudiants et de jeunes travailleurs, en particulier étrangers, **c'est la création du Foyer des Jeunes de Toulouse YMCA-UCJG**.

En **1959**, l'équipe, consciente des besoins non couverts pour les personnes exilées les plus handicapées ou trop brisées par leur parcours de vie, profite d'une opportunité foncière offerte à Colomiers pour y créer un nouveau Centre qui obtiendra l'agrément de **Centre d'Aide par le Travail**.

En **1963**, grâce à des soutiens financiers privés et publics, les bénévoles des Paradoux achètent un ancien Hôtel route d'Espagne et installent le **Foyer des Jeunes de Toulouse « San Francisco »** (du nom de l'Hôtel) pour répondre aux besoins croissants.

Les soirées-débat, engagées à la Cépière puis aux Paradoux, se poursuivent au San Francisco. Y participe un ancien médecin du travail du CRP ayant longuement exercé auprès de salariés du bâtiment. Celui-ci décide de créer en **1966** une consultation spécialisée pour les travailleurs après un accident du travail ou une maladie grave : **La Consultation Médico-Sociale d'Orientation (CMSO)**.

En 1973 : les membres gestionnaires du Centre de la Cépière décident de son affiliation au Comité National des UCJG.

La même année, les administrateurs du Foyer San Francisco se mobilisent pour les jeunes réfugiés du sud-est asiatique. C'est la préfiguration de la future **Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** créée en 1980. Entre temps, sera ouvert en 1976, le **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)** pour l'accueil d'adultes réfugiés.

En 1988, les activités du centre de formation de la Cépière sont transférées dans le quartier des Pradettes et les anciens locaux permettent le développement d'actions pour les jeunes en difficulté. Pour les conduire une nouvelle Association « **Cépière Accueil Jeunes** » (**CAJ**) est créée en mars 1990.

A partir de 1990, Cépière Formation, la CMSO et l'UCJG Robert Monnier, développent des actions d'aide à l'insertion professionnelle (formations, actions RMI, bilans de compétences, placement en emploi...), élargissent leur territoire d'intervention au département de la Haute Garonne et s'engagent dans la mobilisation de fonds européens.

Dès 1992, l'UCJG Robert Monnier et Cépière Accueil Jeunes diversifient leurs services logement (agrément Fonds de Solidarité Logement, ateliers d'information logement...) et les offres d'hébergement temporaire en secteur diffus (Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, Dispositif Logement Jeunes, Foyer Soleil, Logements d'Urgence...).

Parallèlement, en 1993, quelques bénévoles engagés, décident d'offrir aux malades du sida les plus en difficulté, des conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement dignes et respectueuses de leurs besoins, en particulier pour ceux en fin de vie. C'est la naissance de l'Association Samarie avec quatre places d'accueil dans une maison mise à disposition par des particuliers qui seront agréées en 1996 « **Appartement de Coordination Thérapeutique** » (**A.C.T.**).

En 1995, les administrateurs de CAJ en partenariat avec une société HLM reprennent la gestion d'un collectif et créent une résidence dont la gestion est menée sous le statut associatif de **Résidence Sociale des Pradettes (RSP)**.

En 1997, l'action menée conjointement par Cépière Formation et la CMSO auprès des traumatisés crâniens obtient l'agrément « **d'Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale** » (**UEROS**).

En 1999, CAJ crée un **Relais Santé** pour les publics que l'Association héberge.

En 2000, pour optimiser leur gestion et leurs actions, les Associations Cépière Formation, Cépière Accueil Jeunes, Résidence sociale des Pradettes se constituent en Union d'Associations sous le nom **d'Union YMCA Cépière**.

La même année, l'UCJG Robert Monnier poursuit son engagement au profit des publics migrants et ouvre un **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)**.

En 2004, la CMSO crée le « **Centre d'Evaluation et de Ressources Sanitaires et Sociales** » (**CERSS**) dédié aux personnes cérébro-lésées et Samarie s'engage dans la **coordination des aides à domicile pour des patients atteints du VIH**.

En 2006, CAJ ouvre à son tour un CADA.

En 2007, Samarie reprend les activités de l'Association « **Dialogues** » (visite auprès de patients et animation, par des psychologues, de groupes de parole d'usagers atteints du VIH).

En 2008, CAJ s'engage dans l'aide auprès des publics sortant d'incarcération pour favoriser leur réinsertion et prévenir les risques de récidive ; les administrateurs de Cépière Formation initient la démarche de création de **l'Entreprise Adaptée des « Ateliers de l'Aiguette »**.

**En 2010**, l'Union YMCA Cépière **accueille les Associations CMSO et Samarie et devient l'Union Cépière.**

La même année, l'UCJG Robert Monnier et Cépière Accueil Jeunes obtiennent les agréments pour assurer en matière de logement des actions d'ingénierie sociale technique et financière, d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

**En 2012**, CAJ et la Résidence Sociale des Pradettes fusionnent sous l'appellation « **Cépière Accueil** ».

**En 2012**, la CMSO devient un service spécifique de Cépière Formation après dissolution de l'Association.

**En janvier 2013**, l'UCJG Robert Monnier et les membres de l'Union Cépière se regroupent et forment « **l'Union Cépière Robert Monnier** » (UCRM), Samarie s'est installée un mois plus tôt dans la **résidence associative Anadyr** créée par l'UCJG Robert Monnier route d'Espagne sur l'emplacement des bâtiments détruits par l'explosion d'AZF.

**En 2014**, les développements se poursuivent dans les champs d'action privilégiés des Associations : hébergement, insertion professionnelle, santé et avec la prise en compte des difficultés de publics spécifiques : personnes handicapées et migrants.

- Les équipes UEROS-CERSS de Cépière Formation renforcent leurs interventions auprès des jeunes atteints de tumeurs cancéreuses.
- l'UCJG Robert Monnier renforce son intervention auprès des réfugiés en développant ses places CADA.
- Cépière Accueil s'engage auprès de jeunes marginalisés et à la rue.
- Samarie ouvre des places dans le Tarn et Garonne après l'avoir fait dans le Tarn en 2011.

**En 2014 et 2015**, à l'occasion de deux séminaires, les administrateurs décident de fusionner les différentes entités de l'UCRM en une seule et unique Association qui gardera le nom d'UCRM.

## 2/ Valeurs

Les membres de l'Union Cépière Robert Monnier se sont rassemblés sur la base de valeurs humanistes communes qui fondent leurs engagements.

Ces valeurs, issues des Associations fondatrices, par leurs engagements et affiliations propres, que celles-ci soient communes ou différentes, constituent la raison d'être des actions menées au sein de l'UCRM auprès des publics en situation ou en risque de fragilité notamment dans le champ social en lien avec un handicap, une difficulté de santé, l'absence de logement ou d'emploi, un déficit de formation ou d'éducation, des carences de lien familial ou social, un déracinement lié à l'exil.

Trois valeurs synthétisent le sens de l'action menée.

- **Citoyenneté**

- Promouvoir l'accès aux droits et aux chances pour tous dans le respect des devoirs de chacun.
- Permettre à chacun de participer à la vie civique et à un projet social commun.
- Agir en respect de l'autre, de la société et des lois.

- **Responsabilité**

- Répondre de ses actes, de ses engagements, ... aller au bout de ce qui est entrepris en ayant conscience des conséquences de ceux-ci.
- Aider chacun à être acteur de son devenir en lui permettant de trouver des réponses adaptées à ses besoins.
- S'engager pour la liberté et la justice, dans le respect de la dignité des personnes.
- Se sentir responsable de soi et de la communauté.

- **Fraternité**

Elle constitue le fondement indiscutable du devoir de solidarité et de justice sociale qui s'impose à nous envers nos semblables dans le cadre de nos missions. Il s'agit de :

- promouvoir le respect de l'autre dans sa dignité au-delà de nos appartenances nationales, familiales, culturelles ou religieuses ;
- participer à plus de justice sociale en œuvrant pour un partage et un soutien sans attendre de retour.

### **3 / Principes d'intervention**

L'UCRM fonde son action sur des principes d'intervention.

Le soutien aux personnes en situation ou en risque de fragilité ainsi que l'accueil des publics dans leur diversité est l'objectif partagé par les membres de l'Association pour qui chaque individu doit avoir sa place dans la société et être acteur de son propre développement.

Les actions menées par l'Association doivent répondre à un double professionnalisme qui engage aussi bien les salariés que les bénévoles de l'Association.

- **Le premier est fondé sur l'éthique**

L'UCRM veille à ce que la gouvernance soit en accord avec les principes associatifs (transparence, respect des règles de fonctionnement...) et conforme au cadre légal d'autorisation de ses activités et du financement associé.

L'UCRM est consciente de la nécessité de mettre en place les moyens matériels et humains les plus adaptés au service de ses objectifs : rigueur dans la méthode utilisée, exigence de meilleur standard...

L'UCRM s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir la pérennité des activités auprès des publics dans le respect de sa charte d'éthique.

Les moyens matériels (locaux, logements,..) et les méthodes de travail au sein de l'UCRM doivent être en accord avec les obligations contractuelles, dans le respect des spécificités des publics accueillis. Les professionnels et les bénévoles sont tenus de respecter leur cadre de mission (confidentialité, non-discrimination ...).

Dans le cadre des moyens dont elle dispose, l'UCRM veille à garantir le meilleur service auprès des usagers et le bon fonctionnement de l'ensemble. Dans cet objectif, elle recrute des professionnels avec un niveau de formation et d'expérience adapté aux exigences des postes, et elle mobilise des actions de formation continue pour développer leurs compétences.

L'UCRM a, par ailleurs, institué une charte du bénévolat qui est présentée à chaque bénévole qui s'engage à la respecter dans le cadre d'un engagement mutuel.

- **Le second est fondé sur la capacité d'anticipation et le devoir d'innovation**

L'UCRM a mis en place des commissions afin d'améliorer la proactivité de ses actions, d'être à l'écoute des besoins émergents et de l'évolution de son environnement. La veille, l'observation des mutations de la société et le fonctionnement en réseau en sont les outils indispensables. Cette réflexion prospective, portée par les salariés et les bénévoles, s'applique au territoire de la Région et s'inscrit dans la durée.

Face à des besoins sociaux émergents, l'UCRM soutient le devoir d'expérimentation, en y consacrant, le cas échéant, ses fonds propres en l'absence de financement public.

#### **4/ Moyens**

La gouvernance de l'UCRM associe deux dimensions : une dimension stratégique et politique qui comprend l'Assemblée générale, le Conseil d'administration et le Bureau qui s'appuient sur un ensemble de comités et commissions ad hoc ; une dimension opérationnelle qui traite de l'organisation de la Direction générale et de la ligne hiérarchique.

- **Gouvernance stratégique et politique**

Autour des instances normales de gouvernance que constituent l'Assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, le Conseil d'administration, le Bureau et les commissions l'UCRM dispose de **Comités** composés d'administrateurs : selon les cas, ces Comités peuvent avoir un caractère permanent ou occasionnel (pour traiter certains points particuliers tels que, par exemple, « Statuts », « Règlement intérieur »...).

Contrairement aux commissions (forces de propositions), ces comités peuvent être amenés à prendre des décisions sur la base de délégations clairement fixées par le CA. Par ailleurs, en fonction des points traités, ces comités peuvent décider d'inviter des administrateurs « ressources ».

Les Comités permanents sont les suivants :

- Stratégie et développement,
- Finances,
- Ressources humaines,
- Gestion du patrimoine.

L'UCRM organise le débat entre les administrateurs, lors de chaque CA, et de façon régulière (au moins une fois par an) au cours de séminaires qui traitent des grands enjeux auxquels l'Association est confrontée.

L'UCRM ancre sa stratégie dans un fonctionnement ouvert, en particulier par le biais d'adhésions aux Fédérations mobilisées pour la défense et la promotion des valeurs et des métiers exercés par ses membres.

- **Gouvernance opérationnelle**

Pour réaliser sa mission, la **Direction générale** s'appuie sur un pôle de « fonctions supports » (Comptabilité/finances, Ressources humaines, Systèmes d'information, Services généraux) ainsi que sur deux pôles métiers : « Logement hébergement » et « Parcours professionnels », dont les responsables se réunissent régulièrement avec la Direction générale au sein du **Comité de direction**.

Chaque responsable de pôle s'appuie de même sur une **Equipe de direction du pôle** constituée des responsables de départements, services ou dispositifs constituant ce pôle, et pilote un Comité de direction de Pôle dont les réunions sont régulières et font l'objet de comptes rendus.

- **Actions**

L'UCRM à travers les pôles Logement Hébergement et Parcours Professionnels a pour objet d'œuvrer sur le territoire de la métropole Toulousaine et de la Région, auprès des publics en situation ou en risque de fragilité, notamment dans le champ social, en lien avec un handicap, une difficulté de santé, l'absence de logement ou d'emploi, un déficit de formation ou d'éducation, des carences de lien familial ou social ou un déracinement lié à l'exil.

Elle crée, au besoin, tous services et établissements en vue de faciliter son action. Elle prend des participations dans toutes activités ou opérations économiques notamment de type Entreprises Adaptées, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent favoriser, directement ou indirectement, l'objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

Notamment, l'UCRM gère :

- des établissements sociaux et médico-sociaux relevant de la « **Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** », en faveur de personnes réfugiées, de personnes en situation de précarité ou de difficulté d'accès au logement, de personnes souffrant de pathologies chroniques ou de personnes porteuses d'un handicap ;
- des dispositifs relevant des agréments d'« **ingénierie sociale, financière et technique** » et d'« **intermédiation locative et gestion locative sociale** » ;
- des dispositifs d'insertion professionnelle ;
- des actions d'ingénierie et de mise en œuvre de formations.

Attentive aux évolutions de la société et aux enjeux qui en découlent, l'UCRM est consciente que ses actions auprès des publics en situation ou en risque de fragilité sont conditionnées à la fois par les limites et les contraintes des politiques publiques ainsi que par les moyens attribués par l'Etat, les collectivités locales et les institutions.

Afin de lui permettre de répondre au mieux à ces exigences, le Bureau et le Conseil d'administration s'appuient sur le travail préparatoire effectué au sein de **commissions ad' hoc** (restauration, immobilier, bénévolat, ...) ou de **Groupes projets** regroupant administrateurs, salariés et bénévoles sur des sujets spécifiques.

Soucieuse de trouver des réponses adaptées à la baisse des moyens attribués, l'UCRM mène actuellement des actions particulières dans quatre domaines :

- **la collecte de fonds privés** au service des publics accueillis ;
- **la généralisation du Bénévolat** ;
- **l'entretien et le développement de partenariats existants ou à créer** ;
- **la gestion du patrimoine** visant à fournir les locaux adaptés au service du projet et adossée prioritairement sur les opérateurs professionnels partenaires.

## 5/ Perspectives et orientations

Dans un esprit de fidélité à l'utopie mobilisatrice qui a donné sens et vie aux actions menées depuis près de 70 ans par ses membres et avec la conviction du bien-fondé de l'accueil de l'autre dans sa diversité, l'UCRM souhaite poursuivre son action auprès des personnes en situation ou en risque de fragilité.

### • **Principes généraux**

- L'UCRM a un rôle d'impulsion stratégique au service d'un objectif partagé qui fait sens pour tous. La création d'une commission stratégie-développement au niveau de l'UCRM, inscrite au paragraphe « moyens », fera vivre dans la durée cette mission.
- 
- Dans un monde incertain, l'UCRM a vocation à réinventer pour partie le modèle économique qui conditionne son existence en veillant à la sauvegarde de son éthique d'action.
  - o Le développement du bénévolat et le recours aux financements privés s'imposent dans ce cadre comme des actions majeures à terme.
  - o L'UCRM s'oblige à rechercher l'organisation la plus efficiente.
- L'UCRM est ouverte à l'idée de croissance externe, dans le respect du cadre fixé par le présent Projet associatif avec des Associations qui mènent des actions complémentaires ou analogues à celles de l'UCRM au service d'objectifs partagés. Cette croissance doit se poursuivre avec une logique de gestion raisonnée des calendriers à court, moyen et long terme.
- L'UCRM, partant de son implantation dans l'agglomération toulousaine, a vocation à être présente dans les principaux centres urbains de la Région :
  - o dans une perspective d'inscription durable dans les territoires ;
  - o dans une logique de partage d'expériences et de compétences adaptées aux besoins et aux acteurs des territoires concernés.

### • **Orientations prioritaires (court/moyen terme)**

D'ores et déjà, l'UCRM s'est fixé un certain nombre d'orientations prioritaires à court/moyen terme. Il convient :

- 1/ en priorité, de consolider les pôles métiers, parcours professionnels et hébergement/logement, en qualifiant la gouvernance opérationnelle et en capitalisant sur les synergies pour :
  - o formaliser les axes d'expertise et l'offre existante,
  - o promouvoir l'offre de prestations/services existante (démarche marketing),
  - o diversifier les offres sur les publics cible.
- 1bis/ parallèlement de faire émerger de façon visible la dimension Santé et Qualité de Vie dans l'organisation et/ou le fonctionnement de l'UCRM, en créant le ou les organes ou instances qui garantissent la réflexion, la prospective, la concrétisation de la dimension Santé et Qualité de Vie en tant qu'axe stratégique et marqueur des actions de l'UCRM et de ses entités ;

- 2/ de poursuivre « la mise au standard » des fonctions support au fur et à mesure que les moyens sont dégagés ;
- 3/ de développer le partenariat avec l'YMCA de Colomiers et de participer aux réflexions sur l'avenir de l'Alliance Nationale ;
- 4/ de renforcer la dimension jeunesse des activités, en commençant par mettre en place des indicateurs d'analyse spécifiques à cette catégorie de public dans chaque action menée.

Toulouse, le 16 décembre 2015



Jean-Pierre CREMER  
Président



Yvonne TOUSSAINT  
Secrétaire